



Co-emprunt immobilier et seule à payer

Par **Melusine65**, le 10/11/2010 à 18:03

Bonjour,

Merci d'avance à tous ceux qui pourront m'aider !

J'ai acheté une maison [s]en indivision par moitié[/s], sans apport d'aucune sorte, avec mon ex, nous étions pacsés à l'époque.

Suite à la séparation et à la rupture du pacs, la maison est en vente, cela fait plus de deux ans, le marché étant ce qu'il est, et malgré de nombreuses baisses de prix. Inutile de préciser que nous ne ferons [s]aucune plus value [/s]et qu'il restera même encore à devoir à la banque, nous avons acheté en 2007...

Seulement, je suis la [s]seule à rembourser [/s]les échéances du prêt, même s'il s'agit d'un [s]co-emprunt solidaire[/s]. M. ne veut rien savoir et se paie allègrement ma tête et me disant qu'il me remboursera un jour, qu'il ne peut pas, etc. Dans le même temps, il refuse de signer une quelconque reconnaissance de dettes... et refuse de me dire pourquoi.

La banque ne veut rien savoir, me dit que tant que l'un paie, c'est bon et qu'on ne peut pas diviser l'échéance (qui est prélevée sur mon compte depuis le départ, et qui le restera par mesure de sécurité, je n'ai pas envie d'hypothéquer tout mon avenir par une interdiction bancaire).

J'ai tenté d'obtenir une injonction de payer, et comme je m'en doutais ça n'a pas marché.

Que puis-je faire dans l'immédiat pour retrouver un peu d'air, car le prêt m'étouffe littéralement ?

Et sinon, pourrai-je quand même tenter quelque chose une fois la maison vendue et les comptes arrêtés ?

Je me suis permis de souligner les éléments de précision qu'on me demande habituellement.

Merci d'avance.

Par **emmanuel80**, le 11/11/2010 à 16:13

Bonjour,

En tant que co-emprunteur, vous êtes responsable solidairement de la dette.

Si vous arrivez à payer l'intégralité de la créance vous aurez un recours subrogatoire a son encontre.

Si vous ne pouvez régulariser la dette, vous pouvez monter un dossier de surendettement, pour éviter l'augmentation de la dette et les saisies. Par-contre, cette procédure vous obligera à vendre le bien.

Cordialement,

Emmanuel